

CHORUS 71



Déposé le 22/03/2012

Edito

Dans ce numéro, vous pourrez lire un compte-rendu, peut-être un peu long, d'une rencontre de la FSU Bourgogne avec le Recteur sur le problème de la santé des élèves et des personnels. Cette rencontre résulte d'une décision du Conseil Fédéral Régional de la FSU qui a débouché sur une réunion d'une demi-journée des syndicats de l'Éducation nationale pour préparer cette audience, préparation ensuite validée lors d'une réunion du CFR. Si je détaille ces modalités, c'est pour montrer que la structure fédérale régionale peut jouer un rôle pour mettre en synergie les différents syndicats de la FSU. Les stages qui ont déjà été organisés en Bourgogne sur la santé au travail n'y sont probablement pas étrangers. Et toujours sur le travail, pour aller plus loin, le CFR a décidé d'accompagner les syndicats qui commencent à organiser des stages sur le même sujet, de favoriser les échanges entre syndicats. Le CFR a également constaté que l'activité syndicale pouvait être considérée comme un travail, que les militants n'étaient pas toujours à l'aise dans cette activité et qu'un stage sur le travail des militants pourrait être le prochain projet de la FSU Bourgogne.

La FSU Bourgogne a aussi accompagné le SNES auprès du Recteur et de la vice-présidente chargée de la formation professionnelle au Conseil Régional pour éviter que le pseudo « service public de l'orientation » se mette en place sans accord cadre régional.

Dans ce numéro, vous saurez aussi pourquoi il n'y a pas eu d'appel intersyndical en Saône-et-Loire pour la journée d'action du 29 février et comment le collectif national sur l'audit citoyen de la dette trouve un écho à Mâcon.

Philippe Dormagen



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

Page 2 : le service public de l'orientation.

Pages 2 à 5 : audience du 30 janvier 2012 avec le Recteur sur la prise en compte des problèmes de santé des élèves et des personnels.

Pages 5 à 7 : l'audit citoyen de la dette.

Pages 8 et 9 : suite de l'audience avec le Recteur, et les propositions FSU.

Page 9 : santé au travail.

Page 10 : conférence sur l'émancipation des femmes.

Page 10 : ça bouge au SNETAP-FSU.

Page 10 : la journée d'action européenne du 29 février 2012.

Page 10 : le MEDEF attaque l'Etat Français (le Conseil Général de Saône-et-Loire est concerné).

Page 11 : Pôle Emploi créateur de précarité.

Page 12 : assises de la formation professionnelle en Bourgogne.



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONÉ Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : <http://sd71.fsu.fr>

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

Prix au N° 1 € * 22 mars 2012 * Numéro 98



SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

On a vu dans le numéro précédent de Chorus les modalités pour que les organismes puissent obtenir le label « orientation pour tous ».

En Bourgogne, la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre (MDEF) a voulu prendre les devants et s'est positionnée pour être le pilote des organismes nivernais. Pour la FSU, cette façon de procéder n'est pas acceptable, et c'est pour empêcher des initiatives locales non contrôlées que la FSU a demandé et obtenu audience auprès du Recteur et auprès du Conseil Régional, le même jour le 17 février 2012.

Au Recteur, La FSU a exposé le travail spécifique des Conseillers d'Orientation Psychologues, le fait que nous n'étions pas demandeur de labellisation, que celle-ci va conduire à

donner un label public à des organisations privées, à détourner les COP de leurs missions, à vouloir modifier notre façon de travailler, etc.

Pour le Recteur, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, la MDEF n'est que le secrétariat du dispositif. Il faut dire que le Rectorat n'avait pas été destinataire du projet écrit de la MDEF, nous lui avons remis en séance : le document montre que la MDEF veut coordonner le SPO dans la Nièvre, assurer la programmation des interventions, demander aux « opérateurs » d'aller dans d'autres sites, de programmer des animations en direction des professionnels, etc .

Autre son de cloche au Conseil Régional où nous avons été reçus par Fadial Khattabi, vice présidente chargée de la formation professionnelle. On a eu droit à deux discours différents. Le premier disant que le CR n'est pas concerné par la

labellisation puisque c'est le préfet tout seul qui décide. Le deuxième discours, c'est : la région souhaite être le pilote du Service Public d'Orientation et espère le devenir avec l'acte 3 de la décentralisation. Ce qui n'a pas rassuré nos collègues Conseillers d'Orientation Psychologues qui se sont battus en 2003 pour justement ne pas voir leur fonction transférée à la Région.

La délégation FSU a obtenu que la vice-présidente de la Région propose au CCREFP que soit défini au niveau régional un accord cadre qui règlemente l'organisation du Service Public de l'Orientation, évitant les dérives possibles localement.

En conclusion, la vigilance reste de mise, le service Public de l'Orientation tel qu'il est prévu par la loi n'est qu'une opération poudre aux yeux pour nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Philippe Dormagen

Audience Recteur du 30 janvier 2012

La FSU, représentées par des militants du SNICS, du SNUEP, du SNES et le secrétaire régional de la FSU, a été reçue par le Recteur, son Directeur de cabinet et le Directeur des ressources humaines.

Notre volonté était de parler des problèmes de santé des élèves et des personnels, sans réduire ces problèmes de santé aux pathologies. D'autre part, **si les élèves ne se sentent pas bien à l'école, ça rend le travail de tous les personnels de l'Education Nationale plus difficile** et cela a donc aussi des conséquences néfastes sur leur santé.

Le Recteur étant le garant de la sécurité des élèves, nous avons abordé d'abord les problèmes des élèves, puis des conséquences sur le travail des personnels, pour demander enfin la prise en compte par le rectorat des problèmes de santé des uns et des autres., sans oublier le fonctionnement de la médecine de

prévention.

Nous n'attendions pas des réponses immédiates à tous ces problèmes mais notre objectif était d'obtenir la mise en place de modalités de concertation et d'action pour essayer d'apporter un certain nombre de réponses à ces situations difficiles.

Nous avons eu l'impression que le Recteur nous a écoutés, demandant souvent des précisions sur ce que l'on disait, nous remerciant même à la fin de l'audience de notre présentation des problèmes et de nos propositions, mais il n'a pas apporté de réponses concrètes à nos demandes. Il a quand même affirmé qu'il rencontre une vraie difficulté, c'est d'être informé des situations problématiques.

L'audience a duré 2h30, et malgré cela on a zappé quelques questions : le remplacement de l'aide spécialisée par l'aide personnalisée avec la disparition des RASED, la labellisation des CIO, les primo arrivants dans les classes ordinaires, la culpabilisation des collègues qui refusent les HSA.

Nous avons commencé par

exposer le fonctionnement de la prise en charge des élèves par les infirmières, puis par la vie scolaire, pour aborder ensuite les difficultés des enseignants en général.

Prise en compte des problèmes de santé des élèves

Après avoir rappelé au recteur que le SNICS a un taux de syndicalisation de 25% et est majoritaire aux élections professionnelles nationales comme dans notre académie (avec une participation de 72%, le SNICS recueille 63% de voix), nous avons souhaité lui présenter un état du vécu dans les infirmeries. Nous avons souligné l'impression d'absence d'un réel dialogue et rappelé que le 24 juin 2011, invités à un GT « Présentation de la situation de l'académie et perspectives 2012 », nous avons regretté que sur les 26 diapositives présentées, il n'y en ait eu aucune sur les élèves ...alors que le service public se doit de partir des besoins des usagers donc des élèves et leurs familles

La santé, définie comme un

bien-être physique, psychologique et social est au cœur du texte de la mission de « Promotion de la Santé des élèves » à l'Education Nationale ; pour autant aucun travail de réflexion et d'analyse sur ce sujet n'est fait puisque, depuis 2006, le ministère se contente de recueillir les seuls indicateurs LOLF. : Contraception d'urgence, Enfance en danger, Secourisme, visite médicale de 6 ans, ne reflètent pas la santé des élèves et ne prennent pas en compte les besoins exprimés à l'infirmier.

Le SNICS a, à maintes reprises, alerté le ministère à ce propos et regrette que celui-ci se prive ainsi de l'analyse précieuse qui pourrait être faite des 12 millions de passage d'élèves qui ont lieu chaque année en France, faisant ainsi des infirmière de l'EN, le deuxième professionnel de santé consulté après le médecin traitant.

Il semblerait que la circulaire de décembre 2011 « Politique éducative de santé dans les territoires académiques » commence à prendre en compte cette réalité, mais de manière encore bien insuffisante.

La situation générale actuelle de « crise » se ressent aussi dans les établissements et est visible également dans les infirmières où nous constatons une augmentation qualitative et quantitative des sollicitations ; les élèves et leurs familles vont moins bien. La question du mal-être des élèves est de plus en plus prégnante et les conduites à risque augmentent notamment dans le domaine sexuel et OH. Concernant l'alcool, cela a été mis en évidence dans la dernière enquête ESCAPAD mais les collègues en avaient déjà fait le constat.

Bien que le logiciel « SAGESSE » actuel n'offre pas une grande possibilité dans le tri des données, le nombre de venues d'élèves filles est bien supérieur à celui des élèves garçons. Il y aurait ici un travail à mener d'autant que l'on sait que les conduites à risque des garçons envers eux-mêmes ou les autres peuvent avoir souvent des conséquences plus néfastes (les statistiques nous

montrent qu'il y a plus de suicides mortels chez les garçons que chez les filles) et d'autant que, le comportement des garçons semble plus souvent au cœur de problématiques dans les classes ...

A noter que la Bourgogne a un taux de mortalité par accidents/suicides chez les jeunes un peu supérieur à la moyenne nationale.

Les venues à l'infirmier ont différents motifs et très rarement les élèves expriment d'emblée la raison profonde de leur troubles. S'agissant d'adolescents, il leur est souvent bien difficile d'exprimer clairement leur(s) motif(s) de consultation et notre travail doit permettre de mettre des mots sur leurs maux » pour aboutir à un diagnostic infirmier.

Un élève vient souvent à plusieurs reprises et on ne peut jamais estimer que c'est anodin. C'est par son travail de mise en confiance, d'accueil et d'écoute que l'infirmière lui permet de faire émerger sa problématique. C'est aussi parce que l'infirmier est un lieu à part, qui offre une intimité protégée par les textes législatifs qui encadrent notre profession que les adolescents viennent.

Le ratio passages/élèves est d'environ 15 en EREA, 3 collège/lycée avec un taux un peu supérieur du ratio dans les lycée professionnels et les internes consultent 7 fois plus que les externes.

Environ 80% des élèves repartent en cours mais la venue d'un élève à l'infirmier ne se limite pas toujours au seul temps d'entretien avec lui et peut parfois engendrer un important travail de liaison, autour de l'élève et de sa problématique avec différents interlocuteurs, dont les parents, grâce à notre légitimité professionnelle.

L'essentiel des liaisons engagées se fait au sein de l'établissement particulièrement avec la vie scolaire, l'équipe éducative, la direction puis les familles et plus rarement avec le médecin et l'AS.

C'est également grâce à ce travail en collaboration avec

l'ensemble de l'équipe éducative et au sein des établissements qu'un travail global d'éducation à la santé peut se construire. En effet, il ne peut s'élaborer qu'à partir de l'analyse de la situation et des besoins observés dans l'établissement.

Les plans de santé globaux procédant d'une démarche générale de santé publique ne peuvent être qu'un outil ponctuel et ne sauraient répondre à l'analyse des besoins de santé à l'école. C'est toujours de la demande de l'élève que le vrai travail de prévention pourra se faire. C'est ce qui est fait quotidiennement dans les infirmières : on construit une action à partir de ce qu'expriment les élèves.

De ce point de vue, la circulaire de décembre n'apporte pas d'amélioration puisqu'elle s'inscrit toujours dans une démarche de santé publique fixant du « sommet » des (supposés) objectifs prioritaires.

La place de l'infirmière est donc capitale dans les établissements, au plus près des besoins exprimés par les élèves, en particulier au plus près des adolescents et de leur vécu car c'est là où les problématiques émergent le plus et où l'on peut agir tant avec l'élève qu'avec sa famille, au sein des équipes éducatives pour contribuer à son épanouissement et à sa réussite

Il y a 4 ans dans notre académie, une nouvelle carte des postes a été mise en place. La volonté de l'administration étant d'arriver à 1 poste d'infirmière pour 2000 élèves, il y a eu des suppressions de poste en lycées, au profit des postes mixtes en collège car, pour ce faire, vous avez comptabilisé à égalité les élèves du 1^{er} et 2nd degré ... calcul que le SNICS, compte tenu de l'analyse que nous faisons de la santé à l'école, des besoins exprimés, quantitativement et qualitativement supérieurs, par les élèves du 2^e degré au moment de l'adolescence, a toujours contesté !!!

A ce jour dans notre académie, sur 218 établissements pour 110457 élèves (dont 6685 internes), il y a 205.5 postes d'infirmière :

- ❖ **pour 62 lycées** : 48 lycées ont au moins 1 poste entier
- ❖ **pour 156 collèges**: 92 ont au moins 1 poste « entier », soit 3 jours de présence infirmière (les 2 autres jours sont en 1^{er} degré), 63 collèges ont un demi poste, soit 1 seul jour de présence/semaine.

A peine 1/4 de l'ensemble des établissements ont un poste permanent

A la fin de notre intervention, le Recteur souligne sa satisfaction d'entendre que le SNICS trouve que la circulaire de décembre va dans le bon sens : nous lui rappelons qu'il ne s'agit pour nous que de noter le début de prise en compte dans cette circulaire des données des passages à l'infirmier et que cela ne saurait masquer le fait que l'ensemble de la circulaire reste une circulaire type « Santé publique » et non « santé à l'école ».

Il nous interroge sur les possibilités d'évolution du logiciel SAGESSE afin de mieux exploiter nos données dans les infirmeries et souhaite faire remonter cette demande.

Il nous interroge également sur les raisons du ratio supérieur de passages par élèves à l'infirmier des internes, souhaitant savoir s'il existe des pathologies spécifiques. Nous lui expliquons que la principale « pathologie » dont peut souffrir ces élèves est celle de l'éloignement, de la séparation avec leur famille parfois difficile pour des adolescents.

S'ensuit un échange sur le projet académique de suppression des logements de fonction des infirmières et donc de leurs astreintes de nuit dans les internats qui surprend les collègues et les inquiète. Nous rappelons que les internes consultent 7 fois plus l'infirmière que les externes, que lundi et le vendredi sont de mauvais jours, que la présence de l'infirmière la nuit rassure (notamment les familles) et peut générer moins de demandes le jour.

Nous rappelons également

qu'en 2001, lors de la réduction de 5 à 3 nuits par semaine, bien sûr satisfaisantes pour les collègues, le **SNICS préconisait en parallèle pour les élèves, 2 infirmières par internat pour assurer une présence permanente et continue toutes les nuits** mais il n'y a pas eu les créations de poste nécessaire pour cela.

Le Directeur des Ressources Humaines précise que l'enquête qu'il a demandée sur l'activité de nuit des infirmières, faisant suite à quelques demandes de dérogation à loger, a pour but de réfléchir sur la nécessité ou non de maintenir une présence infirmière la nuit dans les internats ou s'il est plutôt préférable de recentrer leur présence en journée.

Ce à quoi, le SNICS répond, que, bien que « non logées », les infirmières ne feront pas, pour autant, plus d'heures en journée !!! il n'y aurait donc aucun « bénéfice » pour les élèves mais un « déficit » réel pour les internes et leurs familles. D'autre part, le SNICS fait aussi observer que ces demandes sont la conséquence de l'obligation d'accepter des postes d'internat qui a été faite aux reçus du concours 2011.

Le Recteur considère que ces demandes de dérogation de logement sont une tendance lourde, qui ne concernent pas que les infirmières, mais qu'il trouve néanmoins anormale, lui-même ne concevant pas habiter ailleurs que sur son lieu de travail au rectorat.

Au sujet des internats, aucune décision n'est prise ; le Recteur rappelle son intérêt pour l'internat comme outil de réussite des élèves et nous informe avoir créé un groupe de réflexion plus large sur l'internat (envisageant même une ouverture le dimanche soir pour éviter à certains internes de se lever très tôt le lundi matin). Il propose d'ailleurs d'associer le SNICS à ce groupe de travail sur la vie des internes. Les prochaines élections vont interdire (réglementairement) le dialogue entre le rectorat et les différents représentants de collectivités (région, département) ; le Recteur affirme qu'il n'y aura pas

de gestion dans l'urgence et qu'un travail de fond de réflexion sera mené ...

A partir d'éléments fournis par le SNEP, nous rappelons qu'en terme de maintien de l'état de bonne santé, **de nombreuses études (chercheurs, OMS, Association Européenne d'éducation Physique etc...) indiquent un besoin d'une heure d'activité physique chaque jour pour les enfants et adolescents.** Les horaires d'EPS en sont très éloignés. Se rajoute à cela le problème d'installations sportives qui réduit fortement cette durée officielle. Seuls les volontaires (inscrits à l'UNSS ou ceux pratiquant en club atteignent 7h par semaine. Ce qui fait qu'environ 1 élève sur 2 est en déficit d'activité physique chaque jour, ce qui n'est pas sans influence sur l'augmentation de l'obésité et ce mode de vie sédentaire provoque certainement à terme d'autres pathologies d'incidence moins directe. Le développement de la santé des jeunes nécessiterait une augmentation des horaires d'éducation physique à l'Ecole. Le non remplacement de 2 professeurs d'EPS sur 3 partant en retraite depuis 2007 crée un déficit structurel des professeurs EPS qui se traduit par des cours non assurés (professeurs en congé maternité non remplacés) et aggrave ce problème.

En ce qui concerne les cours le matin et sport l'après midi ; le SNEP-FSU est demandeur d'un bilan sérieux de cette opération. Le Recteur a répondu que ce serait fait.

Vie scolaire

On constate également des comportements pathologiques liés au sommeil. Certains élèves se couchent de plus en plus tard, il faut des personnels qui ont une légitimité professionnelle pour aborder les questions relatives à la santé pour conseiller les parents.

Les amplitudes horaires sont trop importantes pour les élèves et pour les adultes. Ça ajoute aux problèmes de santé globaux.

Le développement de l'outil informatique pose également des

problèmes : avec le cahier de texte et les notes informatisées, le jeune ne peut plus gérer sa relation d'élève avec ses parents. L'utilisation personnelle qu'il fait de son côté des téléphones portables crée un contact permanent avec l'extérieur qui ne lui laisse souvent plus aucun temps de réflexion.

Le nombre d'enfants n'accédant plus à la cantine augmente, ils ne mangent pas ou très mal. Là aussi l'influence sur la santé et sur la disponibilité pour le travail est évidente.

Plus la taille des collèges augmente, plus les difficultés sont importantes : les enfants jeunes sont noyés dans la masse, les élèves deviennent des numéros, cela crée du mal être. Cela ne permet pas à l'équipe éducative de suivre au mieux la scolarité des élèves et aussi les « à-côtés » de la scolarité (cours de récréation, activités de FSE...).

L'influence des modalités de gestion des postes et de la multiplication des tâches demandées sur la santé des personnels

Si les difficultés des jeunes ne sont pas prises en charge (quand l'infirmière n'est pas là), cela se retrouve dans la gestion des classes, puis dans le fonctionnement de la vie scolaire. Et quand la vie scolaire ne peut plus absorber, c'est le secrétariat qui récupère.

Aucune formation n'est donnée aux enseignants et aux adultes encadrants pour savoir quel comportement adopter vis-à-vis des enfants en danger, et les enveloppes de projets éducatifs globaux se réduisent à peau de chagrin.

Les enseignants ne viennent plus exposer les problèmes aux CPE, et les CPE sont maintenant exposés à des gamins qui ont explosé. On est dans une situation de travail empêché, les personnels sont mis en difficulté et ne sont plus en mesure de gérer correctement les élèves. Ça pose des problèmes de sécurité. Les personnels

sont contraints de faire ce qu'il ne savent pas faire, et ne peuvent plus faire ce qu'il sont censés faire.

Des stagiaires CPE sont à plus de 45 h par semaine : les chefs d'établissement s'assoient sur les droits des personnels. Le Recteur a trouvé cette situation anormale, et a souhaité qu'on lui fasse remonter les problèmes de ce type. Il a dit aussi son intention de vérifier que la formation des stagiaires n'est pas empêchée par ce type de pratique.

Nous avons continué sur les élèves difficiles : soit il y a multiplication des exclusions de cours et les personnels de la vie scolaire sont fatigués car ils sont obligés à une présence importante, avec un grand nombre de jeunes en responsabilité, soit les enfants à problèmes restent dans la classe, ils perturbent toute la classe, cela met en souffrance l'enseignant. Souvent celui-ci n'a pas le soutien de la direction car il faut faire attention aux chiffres pour l'établissement. Dans certains établissements, il n'y a plus de conseil de discipline. Il y a même des directions pro-élèves et anti-profs. Lorsqu'il se produit un incident entre un élève et un professeur, la direction doit recueillir la version du professeur et celle de l'élève. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. On a vu des professeurs convoqués directement par le chef d'établissement devant l'élève et ses parents sans qu'il n'ait auparavant demandé à l'enseignant sa version des faits. Le Recteur connaissait le problème puisqu'il nous a expliqué qu'il avait donné des consignes pour que les deux parties soient entendues.

Situation des enseignants

Nous avons ensuite insisté sur la situation des enseignants qui ont l'impression d'être **dépossédés de leur métier** ; les réformes récentes et les injonctions de l'administration vont de moins en moins dans le sens de l'objectif de la réussite de toutes et tous.

(suite page 8)

Audit Citoyen de la dette

Un collectif pour un "audit citoyen de la dette" s'est constitué à Mâcon le 21 décembre 2011.

La FSU étant membre du collectif national (voir liste des membres et des soutiens sur <http://www.audit-citoyen.org/>), la FSU 71 s'est impliquée dans le collectif Mâconnais. Pour l'instant, celui-ci est constitué de citoyens et d'organisations : AIAPEC, ATTAC, Europe Ecologie les Verts, Femmes Solidaires, Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE), Front de gauche, FSU, Groupe libertaire, NPA, Parti communiste, Parti de gauche, Solidaires.

Le collectif Mâconnais a décidé que chaque mardi il se passerait quelque chose, qu'une banderole serait confectionnée avec pour slogan : « les Mardis de la dette. Leur dette n'est pas la nôtre, refusons de la payer. »

Le collectif a également diffusé un tract qui est reproduit dans les deux pages suivantes.

Certains estiment qu'on ne s'est pas assez mobilisé au sujet de la dette grecque. La FSU a diffusé le 14 janvier un soutien au peuple grec en tenant à réaffirmer son soutien au peuple grec et exiger un véritable plan de solidarité avec la Grèce !

La conclusion de ce communiqué était :

« Il est urgent de construire une Europe du partage des richesses et des solidarités. Il en va de la démocratie dans chaque pays européen. »

Dégonflons la dette !

La dette publique explose et le gouvernement comme le « projet Hollande » prévoient de supprimer les déficits en diminuant les dépenses de l'État. Cela va se traduire par toujours plus d'AUSTERITE !



A Mâcon comme dans 150 autres villes de France et d'Europe, un Collectif pour un Audit Citoyen de la dette (CAC 71) s'est constitué pour dénoncer ce **HOLD UP social** !

Non cette dette n'est pas légitime.
Nous refusons de la payer !

Nous dénonçons les affirmations mensongères qu'on nous assène en boucle :

• **NON, nous ne vivons pas au dessus de nos moyens. Non ce n'est pas l'excès de dépenses publiques qui est à l'origine de cette dette.**

Avant la crise, les dépenses publiques avaient même tendance à diminuer : 55 % du PIB* en 1993, 52 % en 2007.

• **NON la dette n'est pas l'héritage que nous laissons à nos enfants**, ce n'est pas un problème de **générations** mais un problème de **CLASSES SOCIALES** où les plus riches font payer les plus pauvres !

• **Non le budget d'un État n'est pas comme celui d'une famille** ou d'une entreprise. Un État décide du montant de ses dépenses et de ses **recettes**. C'est bien parce que les recettes ont chuté que les déficits sont si importants et que la dette explose. Les recettes de l'État représentaient 22,5% du PIB* en 1982 mais plus que 15,1% en 2009 !

• **OUI, il y a des ALTERNATIVES** à cette politique libérale qui ne sert que les intérêts des plus riches et de la **FINANCE**.

PIB* : Produit Intérieur Brut = somme des « richesses » produites par un pays en 1 an.

Nos prochains rendez-vous :

- Les mardis de la dette les mardis à 18H30...
- Conf. débat de Raoul Marc Jennar le 28 février à 20h amphithéâtre Guillemain.
- Conférence gesticulée sur les Services Publics le 30 mars salle Gambetta.

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique



L'explosion de la dette a 2 raisons principales :

● **La baisse des impôts** au bénéfice des plus riches et des grandes entreprises. En 1986, la dernière tranche d'impôts sur le revenu était à 65%, elle n'est plus qu'à 41%. L'impôt sur les grosses successions et sur le patrimoine a fondu. Les revenus financiers sont toujours moins imposés que ceux du travail... et les niches fiscales permettent aux entreprises du CAC 40 de payer 8% d'impôts sur les bénéfices alors que les artisans et les petites entreprises payent 30% ! En tout c'est plus de **150 milliards d'€** qui manquent dans les caisses de l'État chaque année.

● **Le hold-up de la finance !** Depuis la loi Giscard/Pompidou de 1973, reprise dans les traités européens (art.123 du traité de Lisbonne), les États n'ont plus le droit de faire financer leurs déficit par les Banques Centrales. Elles doivent maintenant emprunter sur les marchés financiers... les assurances, les fonds de pensions, les banques qui elles se re-financent auprès de la Banque Centrale à très bas taux (1%) et spéculent contre les ETATS !

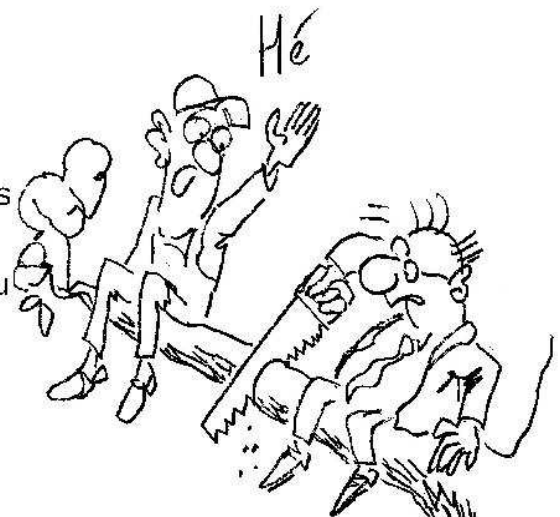
LA FRANCE A PAYÉ 1400 MILLIARDS D'INTÉRÊTS SUR LA DETTE EN 30 ANS, ET DANS LE MÊME TEMPS CETTE DETTE A AUGMENTÉ DE 1350 MILLIARDS D'€ !

● De plus, **la part des revenus du travail** a diminué de près de 10 points de PIB au bénéfice des revenus du capital ! En 2011 les entreprises françaises ont versé **210 milliards d'€ de dividendes à leurs actionnaires.**

NOUS VOULONS...

Un Big BANG fiscal

- avec un Revenu Maximum Admissible.
- avec un impôt juste sur les bénéfices des grandes entreprises.
- En taxant les revenus du capital au même niveau que ceux du travail.
- En rétablissant des droits de succession au-delà d'un plafond.



Casser les reins à la finance :

- Réformer les statuts de la Banque Centrale Européenne et le traité de Lisbonne.
- Socialiser des banques c'est à dire les placer sous contrôle de la société, pour qu'elles financent des activités utiles socialement et écologiquement.
- séparer les banques de dépôts et les banques d'investissement.
- Taxer les Transactions Financières, sur tous les échanges à un taux de 0,1 % dont le produit servira à financer les Biens Publics Mondiaux et non à rembourser la dette, donc la finance.
- Exiger une juste répartition des revenus du travail et ceux du capital.

*c'est pour
satisfaire les marchés*

Imposons un audit citoyen de la dette.

Collectif pour un audit citoyen de la dette composé localement de : AIAPEC, ATTAC, Europe Ecologie les Verts, Femmes Solidaires, Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE), Front de gauche, FSU, Groupe libertaire, LDH, NPA, Parti communiste, Parti de gauche, Solidaires

cac71.macon@yahoo.fr

<http://local.attac.org/71/spip.php?rubrique79>

(suite de la page 5)

Les relations parfois conflictuelles avec les parents augmentent le stress et compliquent le travail des enseignants.

Il y a aussi les enseignants qui travaillent sur plusieurs établissements, et pour les TZR c'est encore pire.

Infantilisation et culpabilisation, logiques de flicage, les collègues doivent se justifier de tout, et ça influe sur leur fatigue.

Une étude de l'INSERN donne des chiffres qui font réfléchir : le taux de suicide des enseignants est de 39 pour 100 000 (19 chez France Telecom, 16 pour l'ensemble de la population). 17 % des enseignants seraient touchés par le burn out (contre 11 % dans les autres professions). Beaucoup de personnels souhaiteraient quitter la profession (1/3).

La charge de travail augmente avec un public qui est devenu plus difficile.

La réforme de l'évaluation des professeurs, à laquelle la FSU s'oppose, génère de l'angoisse pour les personnels car elle éloigne encore du cœur de métier pour ne valoriser qu'un ensemble de tâches annexes... Et certains chefs d'établissement affichent que les notes administratives ne seront pas augmentées pendant deux ans.

Les intervenants en SEGPA sont de moins en moins formés. Les élèves proviennent des structures ITEP avec des handicaps, les PLP sont obligés pour les accueillir de modifier leurs pratiques professionnelles, ne peuvent pas les faire travailler sur machines, alors qu'ensuite ils vont en stage dans des entreprises... Des collègues sont en dépression car ils ne savent pas faire avec ces problèmes.

Dans les BAC Pro 3 ans ne restent que les élèves en difficulté pour lesquels les programmes ne sont pas adaptés, là encore il y a souffrance des enseignants, qui va jusqu'au Burn-out pour certains, d'autres sont obligés de se mettre à temps partiel.

A Simone Weil, une bagarre au couteau entre élèves a généré une forte augmentation du stress des collègues. Une réunion du personnel le 1^{er} décembre 2011 a débouché sur la création d'un comité de pilotage destiné à trouver une solution à la souffrance des personnels. Ce comité a décidé d'une journée banalisée le 23 janvier 2012 pour permettre à l'ensemble des personnels de débattre sur le sujet. Quelques pistes ont été évoquées : organisation de la journée de l'élève pour éviter l'errance, comment réagir en cas de conflit, ateliers professionnels... Le Recteur a trouvé la démarche intéressante, imaginant que les propositions qui seront faites soient intégrées au projet pédagogique de l'établissement.

C'est alors que le Recteur nous a posé une question surprenante : mais pourquoi le rapport entre les enseignants et l'institution est-elle si difficile ?

Réponse spontanée de la délégation FSU : à cause de l'ENT (environnement numérique de travail). Etonnement du Recteur pour qui l'ENT devrait simplifier le travail. Explications de la délégation : manque de formation à l'utilisation des logiciels, chacun est obligé de se débrouiller, c'est une source de stress ; problèmes des pannes et du temps nécessaire pour assurer la maintenance, matériel non adapté pour l'ENT, un grand nombre d'ordinateurs est déjà obsolète, le temps de connexion est très long (pour signaler les absences, l'ordinateur se connecte lentement, et pendant ce temps là les élèves rigolent).

Nous avons ensuite abordé le problème de l'accueil des enfants handicapés, pour lesquels les places sont trop rares. Cela crée en cascade des élèves qui ne sont pas à la bonne place.

Pour résumer, la multiplication des difficultés rend le travail des personnels impossible. L'institution génère du mal être.

Prise en compte des problèmes de santé dans la gestion des postes et pour les fins de carrière

Les personnels en fin de carrière ne sont pas aidés vis à vis de l'évolution des conditions d'exercice du métier. Les collègues sont épuisés en fin de carrière, et malgré cela, il y a prolongement des carrières avec la nouvelle loi sur la retraite. Il n'y a plus aucune adaptation des fins de carrière alors que de nombreux collègues utilisaient la CPA et la CFA comme une façon de diminuer la charge d'un travail devenu trop fatigant avec l'âge. Et il n'y a aucune possibilité de faire une seconde carrière.

Le rectorat ne tient pas compte des problèmes de santé quand il s'occupe des mutations : mutation quasiment interdite pour les célibataires, nominations multiples, nominations hors discipline, refus du rectorat de réunir le groupe de travail avant mouvement sur les priorités médicales.

En réponse à ces remarques, le Directeur des ressources humaines s'est interrogé sur la nécessité de donner aux commissaires paritaires le nom des gens à qui on a refusé une reconnaissance médicale. **On lui a rappelé que les commissaires paritaires étaient soumis au secret professionnel.**

Médecine de prévention

En ce qui concerne les longues maladies, il y a des problèmes concernant les modalités de reprise au travail à cause de retards dans la décision du comité médical, ce qui crée pour les collègues des difficultés financières : comment le rectorat peut-il améliorer la situation ?

Pour l'adaptation et les aménagements des postes, il faudrait des procédures plus souples. Les statistiques sur les postes adaptés ne sont pas assez détaillées. Il faudrait des bilans plus précis pour savoir ce qu'on peut faire.

La réponse du Directeur des ressources humaines a été que 90% des allègements de service sont décidés avant la rentrée. On répond bien aux accompagnements des personnels par les AED. Par contre, **pour les aménagements de postes, on a des problèmes avec le FIPHP, d'où des difficultés pour le financement.**

En ce qui concerne les difficultés de recrutement des médecins de prévention le rectorat estime que ce n'est pas un problème d'attractivité financière mais un

problème de quotas de formation des médecins du travail.

des propositions. Les problèmes sont évoqués mais rarement traités.

Conclusion

En conclusion nous avons demandé si l'institution est consciente des difficultés des élèves et du malaise des enseignants ?

Nous avons rappelé que les membres des CHS ne disposent d'aucun crédit ni de temps pour enquêter, travailler à des études sur la santé des personnels et faire

On a donc proposé la création d'un observatoire des conditions de travail et des maladies.

Notre dernière proposition a été de permettre à tous les personnels de se réunir sur une demi-journée sur le temps de travail, dans tous les établissements, pour réfléchir sur les conditions de travail, comme cela a été fait au lycée Simone Weil.

Santé au travail

Le Conseil Fédéral Régional de la FSU Bourgogne avait organisé en mai 2011 un stage intitulé «Travail, métier et santé, comment repenser le syndicalisme ?» (voir Chorus n°95). Au vu de la multiplication des situations de travail difficiles, le CFR s'est demandé quelles suites pourraient être apportées au stage pour imaginer de nouvelles réponses syndicales.

Estimant que ce type de stage serait plus profitable si les collègues pouvaient échanger en restant dans le cadre de leur métier, le CFR a décidé de favoriser le développement des stages sur le travail et la santé au travail dans les syndicats en multipliant les échanges et les expériences entre syndicats, en permettant la participation de militants d'autres syndicats de la FSU aux stages organisés en Bourgogne sur le sujet du travail.

Un stage a été organisé le 16 février 2012 par le SNUIPP de l'Yonne (voir ci-contre). Le SNUIPP Côte d'Or organise un stage le 6 avril, et le SNES le 12 avril. En Saône-et-Loire Pôle emploi envisage un stage pour fin mai début juin.

Les débats ont également montré un besoin de stages pour les militants sur le travail syndical.

16 février 2012 : Stage travail du snuipp 89

Les enseignants sentent qu'ils ont de moins en moins les moyens de faire du bon travail.

Le snuipp fsu a mis en débat depuis plus d'un an la question du travail enseignant, et il émerge une question : « comment reprendre la main et faire autorité sur le métier pour transformer l'école ? »

Pour tenter de répondre à cette question, le snuipp89 a organisé un stage autour du film de Rebecca Houzel « une école, des élèves... »

A partir de ce film, il a été demandé aux stagiaires de débattre sur 4 grands sujets :

- Faire classe avec des élèves différents
- Repérer et construire des stratégies d'apprentissage
- Faire travailler les élèves en groupe
- Impliquer tous les élèves

A l'issue de la journée de stage, il a été proposé aux stagiaires d'occuper l'espace syndical pour échanger sur ce qu'ils font, en créant des collectifs de 5 ou 6 personnes pour retravailler les expériences menées, les analyser.

L'idée est que l'on fait des choses bien plus intelligentes qu'on ne le croit. Il faut analyser comment on fait ces arbitrages, quels repères on construit, quelles sont les questions que l'on se pose au quotidien, et comment on se les pose ensuite avec le regard des autres. Les niveaux d'expérience des uns et des autres sont différents : comment peut-on construire du commun à partir de ça ?

Cela nous amènera à régénérer le rôle du syndicat, à ré-interroger les revendications syndicales.

Une dizaine de participants se sont dits intéressés par la démarche.

L'UNIVERSITE SOLIDAIRE et POPULAIRE

avec MUTARETRAITE – UNAM,
Union des Familles Laiques,
Regards de Femmes, Femmes
Solidaires

Conférence publique

Le Vendredi 23 mars à 18 h
MACON - MJC de l'Héritan

« **L'EMANCIPATION des
FEMMES :**
**facteur de santé , de
démocratie et de
développement »**

Avec Michèle Vianès, Présidente
Nationale de REGARDS de
FEMMES, et Evelyne
ROGOWICZ , présidente de
Femmes Solidaires 71

entrée libre

29 février 2012 journée d'action européenne

Pourquoi la FSU de Saône-et-Loire n'a pas appelé à l'action ?

Face aux situations économiques et sociales qui se dégradent et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la Confédération européenne des syndicats (CES) appelait à une journée d'action européenne le 29 février, à la veille du Conseil européen. Dans ce cadre, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA avaient décidé de se mobiliser partout en France pour que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

En Saône-et-Loire, pour des raisons plutôt obscures, l'intersyndicale ne s'est pas réunie. La CGT a décidé d'organiser seule des actions, et n'a pas jugé utile d'informer de ses projets les autres

Ça bouge au SNETAP

Le SNETAP s'est lancé aux niveaux national et régional dans le boycott actif des divers comités : cela veut dire que le boycott ne suffit pas s'il n'est pas accompagné d'une manifestation devant le lieu de réunion prévu.

Contre la précarité, les personnels se sont également invités le 31 janvier 2012 au Conseil National de la Montagne présidé par Bruno LE MAIRE (Ministre de l'agriculture). Le nombre et la détermination des manifestants a contraint le Ministre à recevoir une délégation.



En Bourgogne, Pour protester contre le silence du gouvernement face aux inquiétudes des personnels, contre les suppressions de postes, contre le projet de réforme de l'évaluation, contre les propositions indigestes sur la dé-précarisation, l'intersyndicale (FEP-CFDT, SEA-UNSA, SNETAP-FSU, SYAC- CGT) en accord avec les parents d'élèves FCPE a décidé de ne pas siéger au CTREA (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole) le 17 janvier et au CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole) le 24 janvier 2012.

organisations syndicales signataires de l'appel national.

Pour sa part, La FSU de Saône-et-Loire n'a pas jugé utile d'organiser une action non unitaire.

**Lu dans
« lagazette.fr »**

LE MEDEF ATTAQUE L'ETAT FRANCAIS

C'est une première pour le Medef, qui a lancé fin décembre 2011 une action contre l'Etat français, pour contester une application extensive des critères communautaires du « In house » : les collectivités publiques disposent sur la société à laquelle elles ont confié une activité sans mise en concurrence pour les prestations confiées d'un contrôle analogue à celui dont elles disposent sur leurs propres

services.

le Medef réagit tardivement à une loi de mai 2010 sur les sociétés publiques locales (SPL) qui offre l'opportunité aux collectivités de prendre la main sur la gestion de services externalisés par le biais de sociétés anonymes dont elles sont les seules actionnaires.

Selon la Fédération des entreprises publiques locales, une cinquantaine de communes, agglomérations ou départements se sont saisis de cette opportunité, parmi lesquels le département de la Saône-et-Loire pour l'exploitation des transports interurbains et la communauté urbaine de Bordeaux pour la réalisation des études préalables aux opérations

d'aménagement urbain.

Pour le Medef, « Cette loi

institutionnalise ce qui relève normalement d'une exception. Cela pose problème car, sur des services comme les transports, il existe des acteurs privés qui se trouvent écartés ». Elle exonère de fait les collectivités des procédures d'appel d'offres.

La SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité, dont le conseil général est actionnaire aux côtés du conseil régional de Bourgogne, exploite depuis le 1er janvier 2012 la liaison entre Mâcon et Chalon-sur-Saône (40 % des voyageurs par car dans le département).

« Les opérateurs de transport sont de moins en moins nombreux et la concurrence est de moins en moins vive, précise Jean-Luc Fonteray, vice-président du conseil général. Cela se traduit, d'années en années, par une augmentation des coûts de transport car, faute de propositions en nombre suffisant, nous nous retrouvons dans l'obligation d'attribuer des lots à des prix parfois excessifs. La création de la SPL a conduit les opérateurs à baisser leurs coûts sur les nouveaux marchés que nous sommes en train de conclure pour les transports scolaires. »

Le recours du Medef révèle donc une inquiétude plus générale liée au retour à la régie : la SPL apparaît comme un outil complémentaire de remunicipalisation. C'est d'ailleurs assez amusant, car certains ont vu au contraire dans la SPL un instrument de dé-municipalisation !

Récemment, le postulat disant que « le « public » n'intervenait qu'en cas de carence de l'initiative privée » a été inversé : il suffit que l'intérêt général le justifie pour qu'une personne publique puisse agir en complément du « privé ». Et la carence de l'initiative privée n'est qu'une des manifestations possibles de l'intérêt général.

Il est peu probable que la loi SPL soit remise en cause mais on peut s'attendre à une modération de certains usages « abusifs ».

Pôle emploi : créateur de ...

précarité !

Et Kafka n'est pas loin.

Après avoir travaillé 2 ans à Pôle-emploi dans le cadre d'un contrat aidé (CAE, *contrat d'accompagnement dans l'emploi*), notre collègue a eu la chance de trouver un emploi chez un sous-traitant. En effet, aucune démarche n'avait été faite pour travailler avec lui son retour à un véritable emploi (même si Pôle-emploi n'hésite pas à jouer les moralistes auprès des employeurs notamment dans le cadre des demandes de renouvellement de ce type de contrat aidé). Un prestataire travaillant pour cette même structure l'embaucha donc pour animer des ateliers en prise directe avec les chômeurs.

Mais de nouvelles dispositions de recrutement ont été imposées à nos prestataires. Et notre collègue a reçu un courrier dont voici un extrait :

« Conformément à la procédure prévue dans le cadre du nouveau marché de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Bourgogne, nous avons présenté votre CV à la validation de Pôle emploi Bourgogne ... Nous avons reçu un refus de validation de votre CV pour l'exécution de la prestation ATELIER sur le département de la Saône et Loire ».

Pour Pôle-emploi, notre ex-collègue n'avait pas une expérience suffisamment longue pour exercer cette activité chez le prestataire, alors que Pôle-emploi lui a fait exercer cette activité pendant son CAE...

C'est ainsi que du jour au lendemain, les personnes (car il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé) qui étaient hier félicitées pour leur dévouement et leur professionnalisme se sont vu signifier le non-renouvellement de leur contrat de travail.

La raison n'a pu se faire entendre malgré cette aberration : une expérience validée dans nos services et surtout auprès public n'est plus reconnue à la lecture d'un simple curriculum vitae.

Non ! Le règlement c'est le règlement !

C'est ce même règlement qui organise une prétendue saine concurrence pour répartir les marchés de sous-traitance.

Saine ? On peut se poser la question quand on sait que dans certains bassins d'emploi, des lauréats de ces nouveaux marchés n'ont pas hésité à contacter les « perdants » pour débaucher leurs intervenants et les reprendre à leur compte, allant même jusqu'à vouloir récupérer aussi les locaux occupés par les précédents prestataires !

Comble de la bassesse ou de la goujaterie me direz-vous ? Mais non ! Saine concurrence vous dis-je !

Dans cette affaire les plus à plaindre restent néanmoins les intervenants que nous utilisons comme simple outil de production de service et dont Pôle emploi ne se soucie ensuite pas plus que ... de sa première cravate !



Cette nouvelle redistribution des marchés de la sous-traitance des prestations de Pôle emploi s'est accompagnée d'une diminution des dites prestations. Même si l'on peut regretter qu'il n'y ait pas assez de salariés à Pôle emploi pour assurer toutes ces prestations utiles aux demandeurs d'emploi, les prestataires apportent une aide précieuse pour désengorger les longues files de demandeurs d'emploi de nos agences.

En ce début d'année 2012 et en pleine période de récession financière à Pôle-emploi, une partie des ateliers à destination des

demandeurs d'emploi (notamment l'information sur les droits et devoirs) a disparu et a été inclus dans les 50 minutes d'entretien lors de l'inscription de celui-ci. Ces 50 minutes regroupent ce qui se faisait auparavant comme suit :

- L'inscription ASSEDIC (orientée sur le calcul des indemnités chômage)
- l'inscription ANPE (orientée vers la recherche d'emploi)
- l'atelier d'information générale.

Autant dire qu'il est impossible à l'agent de ne pas faire de coupes claires dans ces entretiens pour tenir l'horaire et recevoir tout le monde.

Marc Bigarnet

15 mars 2012 : Assises de la formation professionnelle en Bourgogne

Événement proposé par le conseil régional de Bourgogne pour faire connaître les actions et les dispositifs de la Région en matière de formation professionnelle.

Dans son introduction d'accueil, François Patriat, président du conseil régional a précisé :

L'objectif est de faciliter l'accès de tous à la formation.

Pour cela, la Région Bourgogne a plusieurs outils :

- La mise en place d'un service public de la formation
- La signature du Plan pour les continuités professionnelles par tous les partenaires sociaux le 5 mars 2012.
- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF)

Dans son intervention, Pierre Ferracci, président du groupe ALPHA mais aussi un des rédacteurs de la loi de 2009 sur la formation professionnelle a souligné l'importance du rôle des régions. Mais il a également souligné quelques faiblesses de la loi : il n'y a pas d'obligation de consulter les partenaires sociaux dans les entreprises, le système français de formation professionnelle est complexe et l'Etat n'a pas jugé utile de clarifier les compétences des uns et des autres, le Fond paritaire de sécurisation

des parcours professionnels se heurte à plusieurs limites : contrôle de l'Etat, non implication des différents acteurs, flou dans les priorités.

Il a également émis quelques idées : dans les régions, les CPRDF ne pourront pas tout régler ; il aurait fallu rapprocher l'ANPE de l'AFPA mais ce n'est plus d'actualité ; Pôle Emploi doit être plus déconcentré, il faut grouper les achats de formation (Région et Pôle Emploi) et mieux s'occuper des salariés fragiles dans les entreprises,

Et il faut un pilote de la politique de formation : les partenaires doivent se mettre d'accord pour en désigner un.

La Table-ronde qui a suivi a débattu de l'intérêt ou non d'un pilote de la formation professionnelle continue. Les participants étaient Jean-Paul Denant, président de la Région Limousin, président de la commission formation professionnelle de l'Association de Régions de France, et des représentants nationaux de CGT, CFDT, MEDEF, IGAS, FO, dans l'ordre de leur intervention.

Denant a rappelé entre autres l'importance de la formation initiale, prioritairement à la formation tout au long de la vie, et aussi qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à aller vers un secteur professionnel non souhaité.

Dans les interventions suivantes, l'intérêt de l'individu a été rappelé à plusieurs reprises. La FSU, depuis la salle, en a profité pour rappeler que le projet de service public d'orientation se fait à budget constant, ce qui ne donne pas les moyens pour accompagner les salariés vers une nouvelle orientation.



La CGT a rappelé qu'il faut que l'Etat arrête de pomper de l'argent dans la caisse du Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels, et sur ce sujet FO va attaquer l'Etat.

La seconde Table-ronde a présenté le **Plan pour les continuités**

professionnelles,

Ce plan a été signé par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et les partenaires sociaux : CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO, CGPME, UPA, MEDEF.

L'objectif principal de ce plan est de favoriser la mobilité des salariés et leur évolution professionnelle par la formation.

C'est la CGT, qui a le mieux résumé les enjeux : Le travail ne fait que commencer. 13 projets ont été listés, il faut maintenant les mettre en œuvre, mobiliser et faire vivre les droits existants, mais aussi créer des droits nouveaux pour la sécurisation des parcours. Mais surtout, il ne faudrait pas que ce plan subisse le même sort que la charte AIO (accueil information orientation) qui est tombée dans les oubliettes.

La troisième table-ronde avait pour sujet : "vers un développement des territoires et des entreprises par la formation"

Les exemples développés par des responsables patronaux et des organismes de formation avaient pour objectif de montrer l'intérêt de la coordination des acteurs locaux pour développer des formations utiles aux individus et aux entreprises. On peut considérer que la Région Bourgogne est innovante dans ce domaine.

La journée s'est terminée sur le thème : "les chemins de la formation : un itinéraire adapté à chaque Bourguignon".

On y a appris que chaque département aurait une Ecole de la deuxième chance, que dans le domaine social il y avait des formations modulaires, avec la possibilité d'aller du niveau 5 au niveau 1 par des formations où la diversité des publics est considérée comme une richesse.

On nous a également présenté un dispositif innovant : la PAQ (plate-forme d'accompagnement à la qualification). 8 organismes y travaillent en collaboration. L'objectif du Conseil Régional était 80% de qualification pour les publics accompagnés. Cela nécessite une bonne validation du projet de formation. La plate-forme est accessible à tout public. Compte-tenu des missions, il a fallu constituer un groupement d'organismes de formation avec des compétences variées, et un objectif d'innover (c'est une démarche d'expérimentation, le taux de réussite n'est pour l'instant que de 50%). Il y a encore trop d'abandons, principalement chez les jeunes, c'est pourquoi les organismes de la plate-forme essaient de donner du sens aux activités proposées aux stagiaires.